

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT – Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Guy BACLET (a quitté définitivement la séance) – Jules FRAIR (a quitté définitivement la séance) – Mme Elodie CLARAC (a quitté définitivement la séance ; pouvoir donné au maire) – M. Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (a quitté définitivement la séance) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a quitté définitivement la séance) – Mmes Jocelyne VIROLAN (a quitté définitivement la séance) – Ghylaine JEANNE (a quitté définitivement la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉSIGNATION DES MEMBRES
NON ÉLUS REPRÉSENTANT DE
LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SEIN DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE
COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP (CCCA)**

CM-2020-6S-DGPR-114

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R111-19-3 ;

Vu la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu délibération de la ville du Gosier n°CM-2020-2S-DAG-11 du 23 juillet 2020 relative à la constitution des différentes commissions communales ;

Considérant la nécessité dans le cadre de la bonne marche de l'administration, suite à une nouvelle élection du maire et des adjoints, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales ;

Considérant la nécessité de se conformer aux dispositions de la loi du 11 février 2005 ;

Considérant l'obligation de dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

Considérant que la représentation des personnes en situation de handicap est indispensable à l'élaboration de recommandations pour renforcer l'accessibilité du territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la désignation de l'association KARUKERA ASSOCIATION HANDICAPE MOTEUR ADULTE représentant les personnes en situation de handicap.

Article 2 : Le maire, la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

23 DEC. 2020

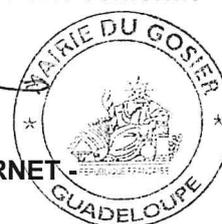
Et publication ou notification
le

23 DEC. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des membres non élus représentant de la société civile au sein de la commission consultative communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (CCCA)

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDGPR114 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDGPR114-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres